

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) " INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DÉDIÉS
AU TOURISME DE PROXIMITÉ " : SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET

ANNEXE 1
DETAILS DES CANDIDATURES

2.1. Construction d'un relais cyclotouristique à DANNEMARIE, par la Commune de DANNEMARIE (68210 - dans la Communauté de communes Sud Alsace Large - Territoire Sud Alsace)

La Commune de DANNEMARIE souhaite construire un relais cyclotouristique, afin de proposer une offre d'hébergement succincte mais confortable, pour les nombreux cyclotouristes qui empruntent la piste cyclable EuroVelo 6 longeant le Canal du Rhône au Rhin, à hauteur de DANNEMARIE.

Cette offre comblera l'absence de solution d'hébergement le long de la voie nautique et de la piste cyclable entre BELFORT et MULHOUSE et répondra à une forte demande des cyclistes itinérants, qui recherchent un endroit pratique où se poser pour une nuit, dans un hébergement plus confortable qu'une simple tente.

L'équipement sera ouvert de mai à septembre environ.

Le projet comportera une cabane de plain-pied, de 7,6 m², permettant d'accueillir quatre personnes au total, un bloc sanitaire autonettoyant annexé, avec toilettes et douche et des arceaux pour garer les vélos. Les vélos peuvent aussi être rentrés dans l'espace de repos, notamment les vélos à assistance électrique quand trois personnes sont accueillies au lieu des quatre. La cabane et le bloc sanitaire seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une borne de recharge pour les vélos à assistance électrique est déjà présente, à quelques mètres de l'emplacement futur du relais.

L'hébergement sera implanté à proximité immédiate du restaurant « Les 100 pâtes », labellisé « Accueil Vélo », dont le propriétaire se fait écho des multiples demandes et devrait prendre la gérance du projet : gestion des réservations et entretien de l'hébergement et du bloc sanitaire.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée entre la commune et le restaurateur pour une durée de 7 ans ; ce dernier devra verser à la commune une redevance équivalente à 40 % de chaque nuitée. Le tarif envisagé est de l'ordre de 30 à 35 € par nuit.

Le local sanitaire sera en libre accès pour les touristes hébergés, mais payant la journée pour le grand public (ces recettes seront perçues directement par la commune).

L'entrée de l'hébergement se fera grâce à un digicode, dont le code serait donné par le restaurateur après validation de la réservation.

Le projet est prévu pour être le plus économique possible en termes d'énergies et de fluides. Il sera intégré au paysage fluvial et il est voulu écologique dans sa conception.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 67 946 €, pour un coût global du même montant.

Travaux concernés : création et mise en place de la cabane et du bloc sanitaire, ainsi que des arceaux vélos.

Le plan de financement proposé par le porteur de projet est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	33 973 €	50 %
Région Grand Est (Contrat de Canal)	13 589 €	20 %
CeA	20 384 €	30 %
TOTAL	67 946 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 20 384 € à la Commune de DANNEMARIE, soit 30 % du montant des dépenses éligibles, comme souhaité par le porteur, car le projet permet de répondre à un besoin d'hébergement en itinérance pour les cyclotouristes le long de l'EuroVelo6.

2.2. Création d'une plateforme d'accueil pour bateaux de croisière fluviaux, sur l'Ile du Rhin nord, par la Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach (68600 - Territoire Région de COLMAR)

La Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach porte le projet de création d'une plateforme d'accueil pour bateaux de croisière fluviaux sur l'Ile du Rhin nord, qui s'inscrit dans le schéma d'aménagement et de valorisation touristique de l'Ile du Rhin.

En effet, l'ensemble de l'île tend à poursuivre son développement en tant que site touristique majeur du territoire, complémentaire à la cité remarquable de NEUF-BRISACH. L'Ile du Rhin nord accueille déjà de nombreux équipements (salle de spectacle ArtRhena, piscine, port de plaisance, camping...) destinés à réunir autour du tourisme, de la culture et des loisirs, l'ensemble des acteurs d'un bassin de vie franco-allemand de 100 000 habitants.

De plus, ce projet a vocation à impulser les prochaines phases d'aménagement des rives du Rhin sur l'île et à BREISACH-AM-RHEIN, par la création d'un parc paysager transfrontalier à venir, dont la plateforme occupera une place centrale. Le parc paysager prévoira la création d'une passerelle pour piétons et cyclistes raccordant BREISACH à l'Ile du Rhin et des aménagements paysagers de chaque cotés. Sur l'Ile, il sera accompagné de la requalification de l'espace central faisant la jonction entre la plateforme, le parc, ArtRhena et la passerelle.

Le projet se situe dans le secteur déjà urbanisé de l'île et vise à concentrer l'activité sur cette zone afin de préserver les secteurs naturels avoisinants.

L'Ile du Rhin a été identifiée comme lieu à fort potentiel touristique pour les croisiéristes en raison de sa situation géographique privilégiée et de la saturation des autres points d'apponement sur le Rhin, par le « schéma d'implantation d'apponements pour paquebots fluviaux sur le Rhin » porté par Voies Navigables de France (VNF) et qui a mené à retenir la société Agis - Servis Rhin pour la mise en place d'apponements supplémentaires.

Le site est pensé comme un point d'escale ; il ne s'agit pas d'un lieu de départ et d'arrivée (pas de stationnement de voitures dédiés aux croisiéristes). L'objectif est d'être un point d'excursion visant à capter les croisiéristes pour des visites en bus aux alentours, à NEUF-BRISACH et sur toute l'Alsace.

Les points d'apponements sur le Rhin les plus proches se situent à KEMBS, à SCHOENAU et à BREISACH, mais il s'agit d'apponement privés d'escale (CroisiEurope et Vikings), qui ne disposent pas du même niveau de service (ne permettent pas la recharge en eau et électricité), alors que ceux sur l'Ile du Rhin seront ouverts aux autres compagnies.

D'après les études de VNF, en 2017, 110 paquebots naviguent sur le Rhin supérieur et d'après les projections, une flotte de 150 à 170 paquebots pourrait naviguer d'ici 2028. Le projet prévoit une moyenne de 350 escales par an avec un nombre moyen de 135 passagers soit un total d'environ 47 000 croisiéristes par an.

C'est la société Agis - Servis Rhin qui va créer les appontements pour l'accueil simultané de deux bateaux de croisière d'une longueur de 135 mètres chacun, appontements composés de pontons, de bornes d'amarrage et de bornes d'eau et d'électricité ; elle en sera propriétaire et les mettra à disposition des armateurs de bateaux de croisière avec une « taxe d'escale ». L'amarrage est donc payant comme les services (eau, électricité). Le Directeur d'agence sera présent sur place pour assurer la gestion et le bon fonctionnement de ces appontements. La société conventionne avec EDF et VNF, propriétaires du terrain.

Le projet présenté ici par la Communauté de communes consiste en la création d'une plateforme visant à accompagner l'accueil de ces appontements de bateaux, ainsi que l'accueil des autres touristes de l'île, comme les familles, les cyclotouristes et les usagers du camping, de l'aire de camping-car, d'Art'Rhena, etc...

Cette plateforme est intégrée à un plan de circulation permettant la desserte des autocars pour les excursions des croisiéristes, avec la création d'espace d'attentes et de déposes-bus, ainsi que le ravitaillement des bateaux par poids lourds (blanchisserie, restauration, vidange...), dans le cadre d'une circulation mieux maîtrisée.

Il est également prévu du mobilier d'accueil : bancs, tables de pique-nique, éclairage adapté, plantations d'essences locales..., pour l'ensemble des usagers.

Deux bornes d'énergies foraines (eau et électricité) seront installées pour accueillir des activités temporaires (spectacles, foodtrucks, etc.).

Le projet a vocation aussi à favoriser les mobilités douces. Il s'intègre dans le réseau des pistes cyclables du territoire dont une piste qui fait le tour de l'île et prévoit une intermodalité des visiteurs, avec la possibilité de combiner les déplacements en bateaux de croisière et bateaux de tourisme (port de plaisance à proximité) et les modes de circulation douces. Des arceaux à vélos seront installés.

Ultérieurement, il pourra être connecté à une possible desserte ferroviaire dans le cadre du projet de liaison COLMAR-FRIBOURG.

Plus tard, des bornes de recharge électriques seront prévues au niveau de la piscine. De plus, la signalétique sera installée également dans la phase d'aménagement suivante.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 617 826 €, pour un coût global de 1 356 228 €, comprenant en plus des travaux de voirie, de pistes cyclables, de signalisation routière, de réseaux d'eau et d'électricité.

Travaux concernés dans le cadre de ce projet déposé à l'AMI :

- travaux de la plateforme d'accueil (couche de forme, dalles, pavage, béton) ;
- éclairage sur la plateforme et mis en place de 2 bornes d'énergies foraines ;
- plantation de végétaux ;
- mobilier urbain : bancs, méridiennes, banquettes en bois, tables de pique-nique, abris, arceaux vélos.

Le plan de financement proposé par le porteur de projet est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	394 261 €	63,8 %
FNADT	123 565 €	20 %
CeA	100 000 €	16,2 % car subvention plafonnée à 100 000 €
TOTAL	617 826 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 100 000 € à la Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach, soit 16,2 % du montant des dépenses éligibles (subvention plafonnée à 100 000 €), car ce projet vise à accompagner l'installation d'appontement de bateaux en améliorant leur accueil et en désengorgeant les autres points d'appontement sur le Rhin.

De plus, il permet d'accueillir tous les croisiéristes, contrairement aux autres appontements, certains étant réservés à des compagnies spécifiques.

Il va aussi développer les excursions vers NEUF-BRISACH et aux alentours et est conçu dans une logique de maîtrise de la circulation des autocars et de promotion des mobilités douces sur l'île.

Enfin, il permet une meilleure gestion des flux et une concentration sur une zone déjà urbanisée afin de préserver les secteurs naturels avoisinants.

Afin de promouvoir encore plus les mobilités douces, il est demandé à la Communauté de communes d'inclure dans le futur projet des produits touristiques sur la thématique du vélo (par exemple, proposer de la location de vélos aux croisiéristes), ainsi que la mise en place de services internationaux (kiosque à journaux, infos internationales, etc...), notamment pour mettre en valeur les bords du Rhin.

2.3. Création d'une aire de camping-cars, à BETSCHDORF, par la Commune de BETSCHDORF (67660 - dans la Communauté de communes de l'Outre-Forêt - Territoire Nord Alsace)

Le projet consiste à créer une aire de camping-cars le long de la rue de la gare de BETSCHDORF, afin de permettre un meilleur accueil des camping-caristes de passage.

La Commune de BETSCHDORF est réputée pour sa poterie décorative de grès au sel d'Alsace. Il est encore possible de découvrir ce savoir-faire dans la rue des Potiers avec, entre autres, l'atelier SCHMITTER toujours ouvert au public. Par ailleurs, le Musée de la Poterie retraçant l'histoire de la commune rencontre chaque année un vif succès avec plusieurs milliers de visiteurs.

L'aire sera située à proximité immédiate d'une piste cyclable permettant de relier SCHWABWILLER, SURBOURG et WALBOURG à l'ouest et la forêt de BETSCHDORF à l'est, ainsi que le futur itinéraire cyclable vers WISSEMBOURG. A terme, ces itinéraires permettront de relier les axes cyclables principaux afin de découvrir l'Alsace du Nord à vélo.

Cette aire permettra d'accueillir 6 camping-cars dans un cadre paisible et sécurisé, proche du centre et des attraits de la commune.

Il y a d'autres aires de camping-cars à SOUFFLENHEIM, à WISSEMBOURG et une est en cours de création à SELTZ, juste à côté (aire de 24 places, payante).

Mais la Commune de BETSCHDORF explique qu'un vrai besoin se fait sentir d'avoir des places adaptées pour les camping-cars chez elle aussi, car actuellement les véhicules

stationnent un peu n'importe où dans la commune. De plus, les camping-caristes choisissent souvent BETSCHDORF comme destination pour visiter les poteries et s'attendent à trouver une aire sur place.

L'aire sera gratuite et ouverte à l'année.

L'aire sera équipée d'une borne permettant la vidange des camping-cars et l'approvisionnement en eau et des bornes d'électricité au niveau des emplacements, en accès gratuit également.

La question de la gratuité a été débattue par les élus de la commune et la décision a été prise de proposer l'accès libre, pour plusieurs raisons :

- faire venir les touristes,
- rester sur une logique de gratuité qui s'est toujours faite sur BETSCHDORF et qui est appréciée,
- limiter les coûts au vu du faible nombre de recettes que cela aurait pu engendrer pour si peu de places (coûts d'achat plus élevés pour bornes payantes, coûts de câblage supplémentaires, coûts de maintenance plus élevés (abonnement) et coûts de gestion des encaissements).

Ce site sera sécurisé avec la mise en place d'une vidéo-surveillance. Un éclairage public sera installé pour permettre aux visiteurs d'arriver à toute heure.

Les places de stationnement seront en enrobé. Il est aussi prévu entre chaque place de la distance permettant de doubler si besoin la capacité d'accueil en imperméabilisant les surfaces. Autour, les espaces seront engazonnés et des plantations d'arbres et d'arbustes seront effectuées. Un mur en gabion permettra d'isoler l'aire de la rue. Toutes les bordures seront en pierres naturelles.

Afin que tout le monde puisse en profiter, les camping-caristes comme les utilisateurs de la piste cyclable, des tables de pique-nique et des corbeilles permettant d'accueillir plusieurs typologies de déchets ainsi que des bacs à biodéchets seront mis à leur disposition.

Un panneau d'informations touristiques présentera les points d'intérêt de la commune (culturels, de loisirs et commerciaux) et des alentours, pour promouvoir l'Alsace du Nord, en collaboration avec l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 141 806 €, pour un coût global du même montant. La subvention sollicitée auprès de la CeA par le porteur de projet est de l'ordre de 85 084 € (60 %).

Travaux concernés :

- travaux de terrassement et de voirie
- travaux d'éclairage public et de réseaux pour les bornes
- travaux d'espaces verts
- mobilier urbain et bornes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	75 084 €	53 %
Communauté de communes de l'Outre-Forêt	10 000 €	7 %
CeA	56 722 €	40 %
TOTAL	141 806 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 56 722 € à la Commune de BETSCHDORF, soit 40 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre d'améliorer l'accueil des camping-caristes et d'allonger la durée de visite sur le territoire avec le développement de potentielles retombées économiques. De plus, il va les inciter à se rendre sur d'autres lieux et à découvrir des pratiques d'itinérance et de déplacements doux, par l'installation d'un panneau d'informations touristiques et la proximité de l'aire avec une piste cyclable. Il n'est pas en concurrence avec l'aire de SELTZ qui est conçue pour des séjours plus longs. Mais ce n'est pas un projet considéré comme innovant et il n'est pas en soit éco-responsable.

2.4. Aménagements pour un meilleur accueil touristique dans le Musée des Métiers du Bois et du Patrimoine, par la Commune de LABAROCHE (68910 - dans la Communauté de communes de la Vallée de KAYSERSBERG – Territoire Centre Alsace)

Le Musée des Métiers du Bois et du Patrimoine de LABAROCHE a pour but la conservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel lié aux anciens métiers de la forêt et du travail du bois (savoir-faire, machines, outils, objets...), tout en faisant partie du pôle touristique du village. Il est situé dans un parc doté d'une aire de pique-nique couverte, d'un terrain multisports et de jeux pour enfants et se trouve à quelques minutes à pied de deux hôtels-restaurants.

Le musée se trouve dans un bâtiment appartenant à la commune, lequel abritait également un atelier d'un artisan tourneur sur bois, qui a cessé son activité fin 2020.

La commune a alors décidé d'améliorer les conditions de l'accueil touristique du musée en aménageant cet espace libéré, d'environ 150 m².

Ce nouveau lieu verra la création d'un nouvel espace d'accueil avec boutique. Un nouveau mobilier et notamment un nouveau comptoir seront conçus spécialement pour cette zone.

Y seront aménagés également un nouvel espace pédagogique notamment pour les visites scolaires mais aussi pour certaines animations, de nouvelles toilettes mixtes, ainsi qu'un local servant de réserve à la boutique.

L'espace actuel dédié aux collections disposera ainsi de plus de place, pour une répartition plus aérée des collections ainsi qu'une meilleure gestion des flux de visiteurs, notamment en période estivale et permettra le développement des visites de groupes.

Des aménagements extérieurs seront également apportés, avec l'ajout d'un auvent en bois et de bancs.

Ce projet est aussi l'occasion de mettre l'ensemble du bâtiment aux normes actuelles de sécurité et d'accessibilité (isolation, rampe d'accès, mise aux normes de l'ascenseur, visiophone et boucle d'induction magnétique pour l'accueil des personnes malentendantes, amélioration de l'espace de stationnement pour personnes en situation de handicap etc.).

Le musée est géré par l'association « L'Espace des Métiers du Bois et du Patrimoine ».

La fréquentation du musée est d'un peu plus de 10 000 visiteurs par an ; 40 % viennent du Grand Est et 17 % de l'étranger.

Le musée est ouvert au public du 1^{er} avril au 30 septembre, sauf le lundi et il reste ouvert aux groupes sur réservation en octobre et durant les vacances scolaires de la Toussaint. Toutes les visites sont guidées et agrémentées de démonstrations de savoir-faire sur les anciens métiers de la forêt et du travail du bois dans le massif vosgien.

Des visites spécifiques pour les familles sont organisées durant les vacances scolaires, ainsi que pour les groupes, sur réservation (visites en allemand et en anglais possibles). Tout au long des visites, le public est sensibilisé au respect de l'environnement et plus encore à l'occasion des visites de groupes scolaires et en famille.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 391 612 €, pour un coût global du même montant. La subvention sollicitée auprès de la CeA par le porteur de projet est de l'ordre de 100 000 € (25,54 %).

Travaux concernés :

- Travaux de réfection du nouveau bâtiment
- Création d'un nouvel espace d'accueil avec boutique et nouveau mobilier (dont comptoir)
- Réaménagement de l'ancien accueil en salle de réunion pour l'animations d'ateliers pédagogiques
- Aménagement d'espaces sanitaires
- Mise en place d'un auvent en bois et de bancs à l'extérieur
- Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité pour l'ensemble.

Le plan de financement proposé par le porteur de projet est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	114 967 €	29,36 %
Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	156 645 €	40,00 %
Fondation Timken	20 000 €	5,10 %
CeA	100 000 €	25,54 %
TOTAL	391 612 €	100 %

La Fondation Timken intervient dans des domaines tels que l'art, la culture, le sport, l'éducation, la santé.

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 100 000 € à la Commune de LABAROCHE, soit 25,54 % du montant des dépenses éligibles (subvention plafonnée à 100 000 €).

En effet, le projet permet d'améliorer l'accueil touristique et la gestion des flux du Musée des Métiers du Bois et du Patrimoine et les visites de groupes pourront être développées, en proposant notamment un nouvel espace d'accueil des visiteurs, un nouvel espace pédagogique, de nouveaux équipements d'accueil (toilettes, bancs, auvent, boucle magnétique, etc...), ainsi qu'une mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Il n'y a cependant pas d'ajouts de services innovants ou de plus-value environnementale.